

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 73 (1947)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 20 francs

Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs

Etranger : 22 francs

Prix du numéro :

1 Fr. 25

Pour les abonnements
s'adresser à la librairieF. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

**Publicité :
TARIF DES ANNONCES**Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)Rabais pour annonces
répétées.

ANNONCES-SUISSES S.A.
5, rue Centrale Tél. 2.33.26
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours pour l'élaboration d'un projet de bâtiment d'école sis dans les quartiers Perolles-Beauregard-Vignettaz, à Fribourg.* — Organisation et formation professionnelles : *Le conseil paritaire des ingénieurs de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (section S.I.A.).* — **DIVERS :** *Une étape dans l'électrification des chemins de fer fédéraux.* — **BIBLIOGRAPHIE.** — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Exposition de maisons préfabriquées à Stuttgart.* — **CARNET DES CONCOURS.** — **SERVICE DE PLACEMENT.**

Concours pour l'élaboration d'un projet de Bâtiment d'école sis dans les quartiers Perolles-Beauregard-Vignettaz, à Fribourg.

Extrait du programme.

En décembre 1946, le Conseil communal de la ville de Fribourg ouvrait un concours pour l'élaboration d'un projet de bâtiment scolaire à construire dans les quartiers Perolles-Beauregard-Vignettaz. Etaient admis à concourir les architectes établis dans le canton de Fribourg et les architectes fribourgeois établis en Suisse avant le 1^{er} janvier 1946.

Une somme de 15 000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie entre les auteurs des projets primés. En principe, le Conseil communal devait charger l'auteur du projet classé en premier rang de l'exécution de l'ouvrage ; cependant, il se réservait toute liberté au sujet de l'élaboration des plans définitifs. En cas de non adjudication des travaux à l'auteur du projet primé en premier rang, une indemnité supplémentaire de 50 % de la valeur du premier prix lui serait attribuée. Le Conseil communal se réservait d'obliger, sans indemnité spéciale, l'auteur du projet qui serait retenu pour l'exécution, s'il n'était pas établi dans le canton, à s'associer à un architecte établi dans le canton, en vue de cette exécution.

Les normes de la S. I. A. faisaient règle pour les participants au concours.

Il était fourni aux concurrents avec le programme : le plan de situation à l'échelle 1 : 200 et un plan de la ville à l'échelle 1 : 10 000.

Les pièces suivantes étaient à fournir : A l'échelle de 1 : 200, un plan de situation des bâtiments et de l'aménagement du terrain qui devait comporter une place de jeux, des emplacements divers pour gymnastique ; à l'échelle de 1 : 200 également, le plan, élévations et façades des bâtiments, et les coupes nécessaires à l'intelligence du projet ; une perspective ; un mémoire donnant les cubes ; un devis sommaire basé sur les prix suivants : 90 fr. le m³ pour le bâtiment scolaire et 80 fr. le m³ pour la halle de gymnastique.

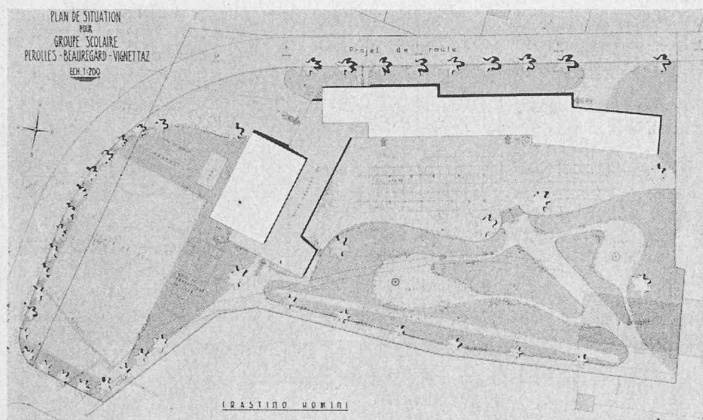
Il était laissé aux concurrents pleine liberté sur le caractère architectural à adopter. Il devait être prévu : 14 classes de 42 élèves (6,80 m × 9,50 m), une salle pour les maîtres (env. 30 m²), une pièce destinée au médecin scolaire, une cuisine avec réfectoire pour 80 enfants, un local de 20 douches avec 2 vestiaires, un préau couvert de 200 m² environ, un appartement pour la concierge, une chaufferie, W.-C. à raison d'un pour 30 élèves, garage pour 50 bicyclettes ; une halle de gymnastique indépendante avec un sous-sol et un rez-de-chaussée, chacun d'une surface de 15 × 26 m (sous-sol avec emplacement de lutte, saut, vestiaires ; rez-de-chaussée réservé à la gymnastique).

Extrait du rapport du jury.

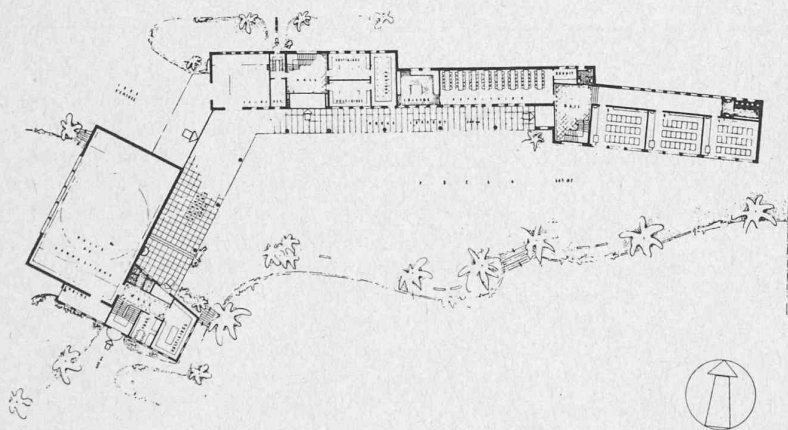
Le jury a tenu séance le jeudi 10 avril 1947, à la Salle des expositions de l'Université de Fribourg. Il était composé comme suit : MM. E. Lorson, syndic de la ville ; L. Jungo, directeur des constructions fédérales, à Berne ; E. Virieux, architecte cantonal, à Lausanne ; J. Béguin, architecte, à Neuchâtel ; E. Lateltin, architecte cantonal, à Fribourg ; A. Weber, chef de service de l'Edilité de la ville de Fribourg ; P. Gerber, chef de service des Bâtiments de la ville ; M. A. Andrey, secrétaire de l'Edilité, fonctionnaire comme secrétaire du jury.

CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE SIS DANS LE QUARTIER PEROLLES-BEAUREGARD-VIGNETTAZ,
A FRIBOURG

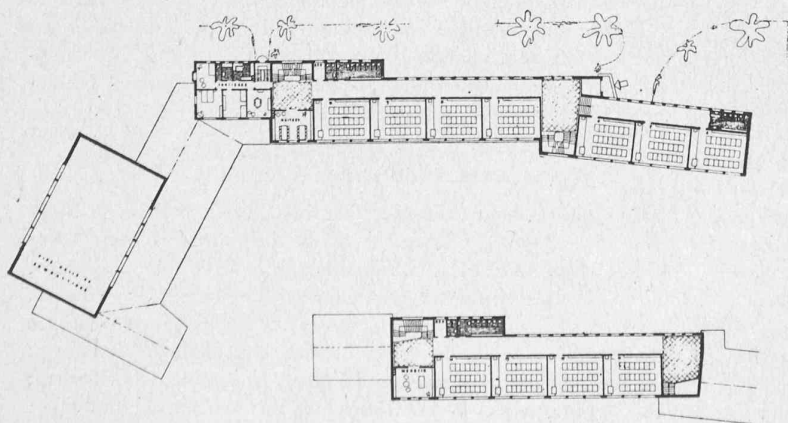
1^{er} prix, projet « Crastino homini », MM. Rosset et Matthey, architectes, à Fribourg.



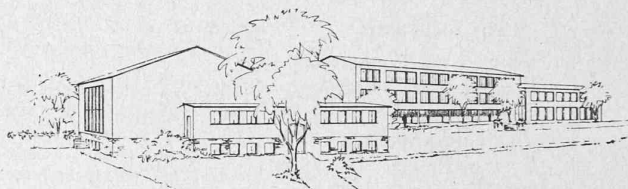
Plan de situation. — Echelle 1 : 2000.



Entresol. — Echelle 1 : 1200.



Rez-de-chaussée et 1^{er} étage. — Echelle 1 : 1200.

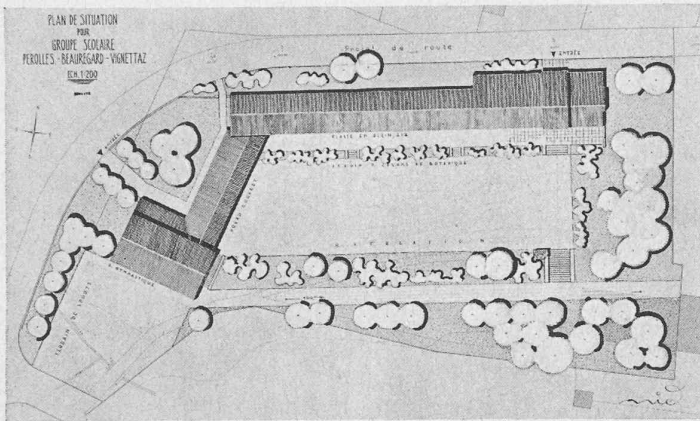


Perspective.

Jugement du jury :

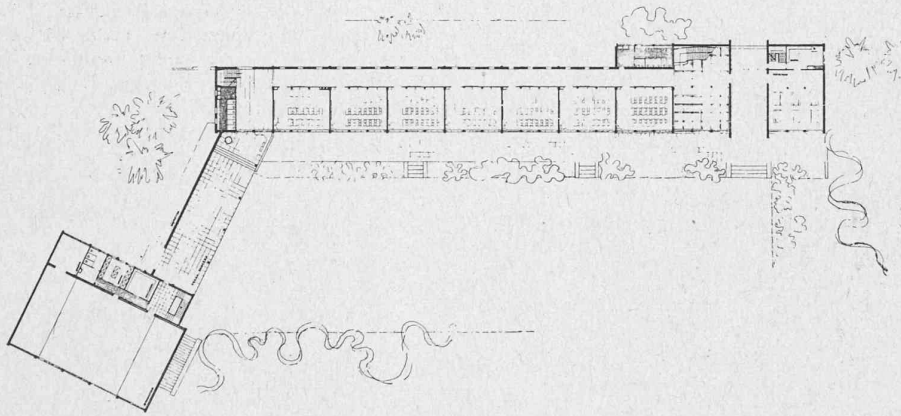
L'implantation est excellente. La place de gymnastique est suffisamment éloignée du bâtiment scolaire pour que son usage ne puisse pas gêner l'enseignement dans les classes. Les accès extérieurs sont judicieusement disposés. Dans ses lignes générales, la composition des plans est heureuse ; cependant, quelques détails devraient être réétudiés, notamment les annexes de la halle de gymnastique et l'entrée principale. L'architecture s'adapte bien aux lieux. Le cube est relativement élevé.

CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE SIS DANS LE QUARTIER PEROLLES-BEAUREGARD-VIGNETTAZ
A FRIBOURG



Plan de situation. — Echelle 1 : 2000.

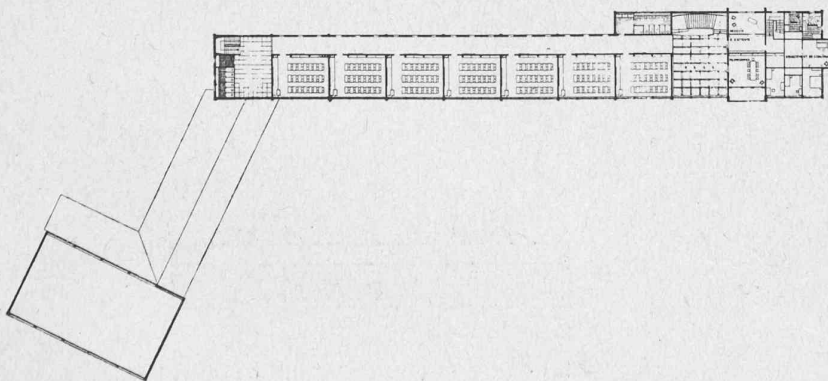
2^e prix, projet « Nid », M. Otto Baechler, cand.
architecte, à Lausanne.



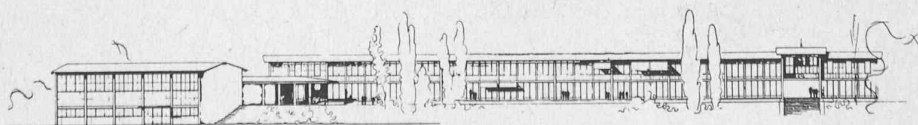
Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1200.

Jugement du jury :

L'implantation est bonne, mais il est regrettable que le terrain de sport soit trop petit. Les accès extérieurs sont judicieux. La composition du plan est bonne, la disposition générale très claire. Cependant, le bâtiment scolaire est trop allongé. Le plan de la partie Est, particulièrement au premier étage, n'est pas satisfaisant. Le cube est très élevé.



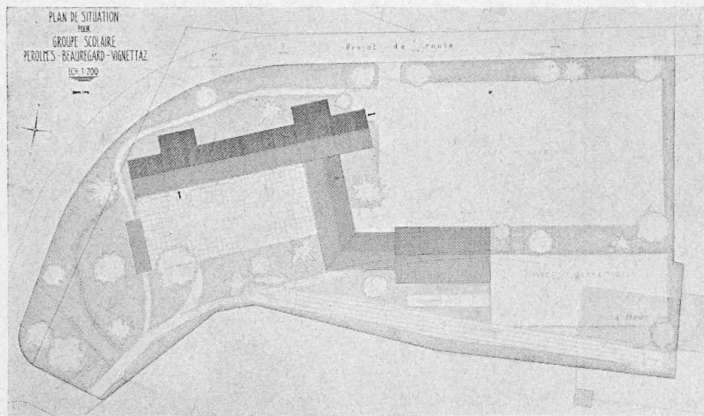
Premier étage. — Echelle 1 : 1200.



Façade sud. — Echelle 1 : 1200.

CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE SIS DANS LE QUARTIER PEROLLES-BEAUREGARD-VIGNETTAZ
A FRIBOURG

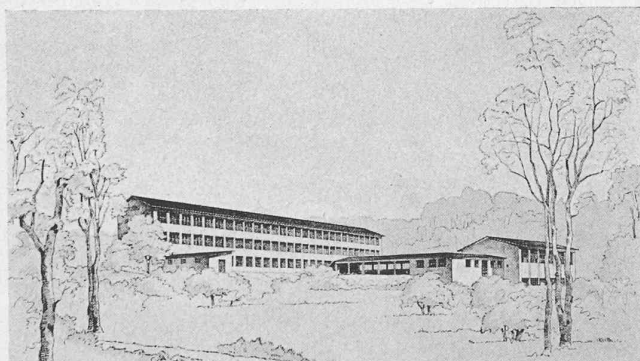
3^e prix, projet « Printemps », M. Job, architecte, à Fribourg.



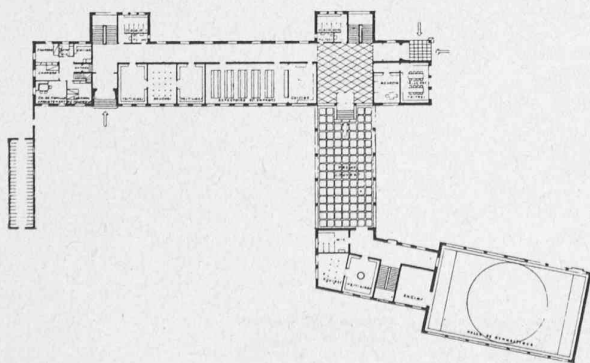
Plan de situation. — Echelle 1 : 2000.

Jugement du jury :

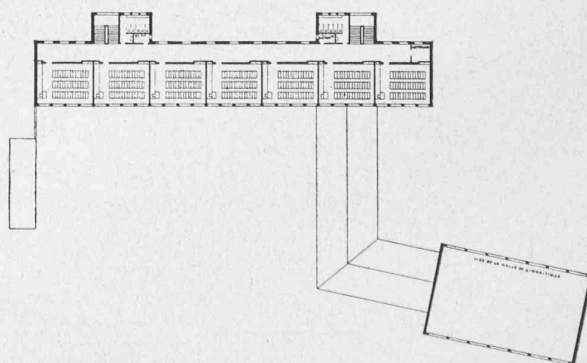
L'orientation du bâtiment scolaire est bonne. Il est, toutefois, regrettable que la halle de gymnastique soit implantée trop bas dans le terrain, près de la limite. La place de jeu à l'entrée est trop importante. Le hall de l'est est disproportionné par rapport à l'entrée et à l'escalier. Il serait désirable que le logement du concierge soit plus au centre de la composition. La liaison entre la halle de gymnastique et le bâtiment scolaire n'est pas heureusement composée. Les accès extérieurs sont bien compris. Le cube est normal.



Perspective.



Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1200.



Premier étage. — Echelle 1 : 1200.

CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE SIS DANS LE QUARTIER PEROLLES-BEAUREGARD-VIGNETTAZ,
A FRIBOURG

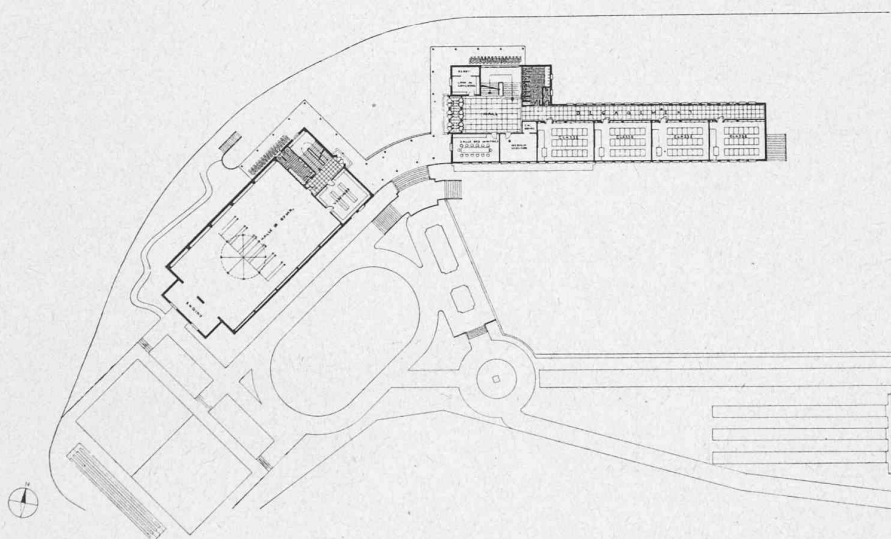
4^e prix, projet « Eugène Devaud », M. F. Dumas, architecte, à Romont et à Fribourg.



Perspective.

Jugement du jury :

L'implantation est bonne et les accès extérieurs bien compris. Les escaliers extérieurs ne sont pas recommandables dans une école primaire et gagneraient à être remplacés par des rampes. L'entrée unique et centrale est une bonne solution. Le passage couvert devrait relier plus directement les entrées du bâtiment scolaire et de la halle de gymnastique. Les dégagements du bâtiment scolaire sont par trop exigus. Les douches, vestiaires de la halle de gymnastique et les locaux d'agrès sont mal composés. La tribune, qui n'était pas demandée, est inutile. Les façades sont bien étudiées, l'architecture proposée avec placage est coûteuse. Le cube est normal.



Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1200.



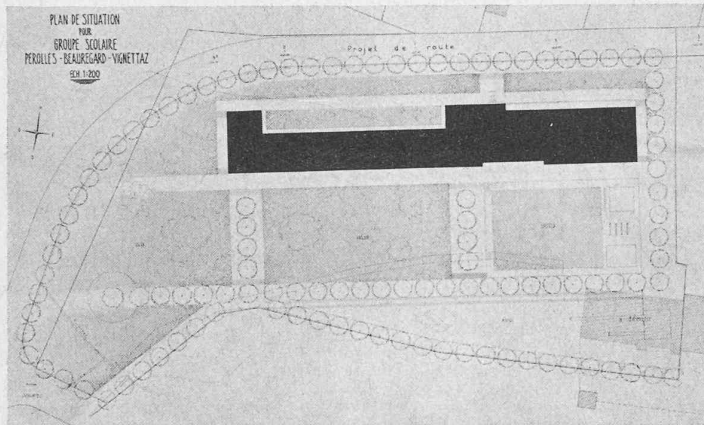
Façade nord. — Echelle 1 : 1200.



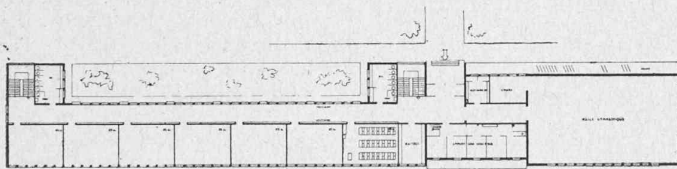
Façade sud. — Echelle 1 : 1200.

CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE SIS DANS LE QUARTIER PEROLLES-BEAUREGARD-VIGNETTAZ,
A FRIBOURG

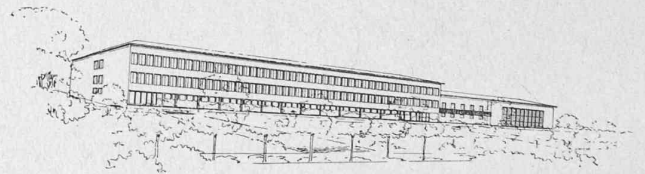
5^e prix, projet « Savoir », M. L. Dénervaud, architecte, à Fribourg.



Situation. — Echelle 1 : 2000.



Rez-de-chaussée supérieur. — Echelle 1 : 1200.



Perspective.

Jugement du jury :

L'implantation dans le haut du terrain est bonne. Les accès extérieurs également. Le plan est bien disposé, mais l'accès aux halles de gymnastique indépendantes de l'école manque. La grande halle de gymnastique est trop basse de plafond. Le logement du concierge est bien placé. Le cube paraît bas, mais il doit être augmenté de ce qui manque en hauteur à la halle de gymnastique.

M. J. Béguin est nommé président du jury.

Dix-sept projets furent présentés dans le délai prescrit.

Le jury élimine, lors d'un premier tour, pour insuffisance ou faute de composition, quatre projets.

Au second, s'attachant plus spécialement à l'examen de l'implantation, de l'orientation des bâtiments, de la composition générale, le jury élimine quatre projets après avoir rédigé pour chacun d'eux des remarques motivées.

Restent en présence neuf projets dont le jury fait et rédige une critique détaillée considérant principalement les points suivants : implantation, composition du plan, accès extérieurs, façades, etc.

Après avoir procédé au classement de ces neuf projets, le jury décide de primer les cinq premiers et d'attribuer les prix suivants à leurs auteurs : 1^{er} rang, 4500 fr. ; 2^e rang, 3500 fr. ; 3^e rang, 3000 fr. ; 4^e rang, 2500 fr. ; 5^e rang, 1500 fr.

Le jury estime que le projet classé en premier rang peut être exécuté.

Après signature du procès-verbal il est procédé à l'ouverture des enveloppes des projets primés, d'où il résulte :

- 1^{er} prix, projet « Crastino Homini », MM. *Rosset et Matthey*, architectes, à Fribourg.
- 2^e prix, projet « Nid », M. *O. Baechler*, cand. architecte, à Lausanne.
- 3^e prix, projet « Printemps 1947 », M. *F. Job*, architecte, à Fribourg.
- 4^e prix, projet « Eugène Devaud », M. *F. Dumas*, architecte, à Romont et Fribourg.
- 5^e prix, projet « Savoir », M. *L. Dénervaud*, architecte, à Fribourg.

Le jury constate que les architectes primés avaient le droit de concourir et, conformément aux principes S. I. A., article 40, il déclare que le projet ayant obtenu le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.